

Le 4 septembre 2019

Brennen Young
Directeur, Division des politiques et de la planification stratégique
Secteur des affaires réglementaires
Secrétariat du Conseil du Trésor

Objet : Commentaires d'Ingénieurs Canada sur la consultation du Secrétariat du Conseil du Trésor sur la modernisation de la réglementation

Monsieur,

Je vous remercie de l'occasion qui nous est donnée de formuler des commentaires dans le cadre de la [consultation sur la Modernisation de la réglementation](#) lancée par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Ingénieurs Canada est l'organisme national constitué des 12 organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie qui sont chargés de délivrer les permis d'exercice aux 295 000 ingénieurs du pays. Ingénieurs Canada a pour rôle de soutenir ces organismes, en particulier de coordonner leurs activités avec le gouvernement fédéral. Ensemble, nous faisons progresser la profession dans l'intérêt public.

Ingénieurs Canada accueille favorablement les initiatives du gouvernement fédéral visant à moderniser le système de réglementation canadien et à améliorer son rendement pour les Canadiens et Canadiennes et les entreprises. Bien qu'il soit important de moderniser ce système, il est essentiel de respecter le rôle des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux, en particulier en génie.

Au Canada, la réglementation du génie se fait à l'échelle provinciale et territoriale. Toutes les provinces et tous les territoires ont des lois et des règlements régissant l'exercice du génie et des [organismes de réglementation du génie](#) qui veillent à ce que ces lois et règlements soient respectés. Les douze organismes de réglementation du génie :

- Établissent et maintiennent des normes éthiques et professionnelles.
- Tiennent tous les ingénieurs publiquement responsables de leur travail.
- Régissent la conduite des plus de 295 000 membres de la profession d'ingénieur au Canada.

Ingénieurs Canada croit qu'une réglementation efficace favorise le bien-être social et économique, protège la santé et la sécurité et favorise l'innovation et un environnement commercial concurrentiel, mais il croit aussi qu'il est important de reconnaître le rôle central des organismes de réglementation du génie pour réglementer la profession. Ces organismes provinciaux et territoriaux de réglementation servent l'intérêt public en veillant à ce que seules les personnes qualifiées fournissent des services d'ingénierie au public. De plus, ils s'assurent que ces personnes qualifiées fournissent des services dans le cadre de l'exercice de la profession d'ingénieur et qu'elles sont responsables devant leur organisme de réglementation de la réussite et de la sécurité de leur travail. Ils veillent aussi continuellement à s'assurer que leurs pratiques d'admission et d'attribution de permis sont

transparentes, objectives, impartiales et justes, de même que satisfaisantes du point de vue des délais. Ils établissent des normes professionnelles et déontologiques élevées, instaurent des codes de conduite et administrent les processus réglementaires et les normes d'exercice pour assurer la protection du public. Il importe que le gouvernement fédéral continue de reconnaître et d'appuyer la réglementation de la profession d'ingénieur au Canada.

Nous croyons savoir que, dans le cadre de cette consultation, le Secrétariat du Conseil du Trésor s'intéresse tout particulièrement aux examens réglementaires ciblés, notamment en ce qui concerne les technologies propres, la numérisation et la neutralité technologique, et les normes internationales. Les ingénieurs jouent un rôle crucial dans les technologies propres, qui visent à réduire les impacts environnementaux dans de nombreux secteurs de l'économie. Tout aussi crucial est leur rôle dans le développement, l'adoption et le soutien des outils et processus numériques. Ingénieurs Canada appuie également les efforts du gouvernement fédéral en matière de normes internationales en examinant les possibilités stratégiques de réduire les obstacles au commerce international, tout en veillant à ce que les normes rigoureuses du Canada en matière de santé, de sûreté, de sécurité et de protection de l'environnement soient respectées.

Mais s'il y a lieu de faciliter la mobilité internationale des ingénieurs pour que le Canada tire profit des avantages de la mondialisation des services d'ingénierie, il est également essentiel que l'octroi du permis d'exercice et la réglementation des ingénieurs soient efficaces afin de maintenir les normes de déontologie, les qualifications et les normes de pratique rigoureuses qui définissent la profession d'ingénieur au Canada.

Le public doit continuer d'avoir l'assurance que les ingénieurs, sans égard au pays où ils ont obtenu leur diplôme ou acquis leur expérience de travail, ont la formation et les qualifications nécessaires pour pratiquer le génie au Canada avec compétence et intégrité.

Bien qu'il s'efforce de moderniser le système de réglementation canadien, le gouvernement fédéral devrait continuer de respecter la compétence des organismes de réglementation du génie, et reconnaître que les gouvernements provinciaux et territoriaux ont délégué aux organismes de réglementation le pouvoir de réglementer la profession d'ingénieur. De plus, le gouvernement fédéral devrait promouvoir, dans les limites de sa compétence, le recours à des ingénieurs en titre dans tous les aspects des travaux d'ingénierie. Enfin, le gouvernement fédéral devrait préciser et faire appliquer la réglementation, les règles, les lignes directrices et les normes exigeant que des ingénieurs titulaires d'un permis et dûment redevables réalisent des travaux d'ingénierie d'une manière assurant la protection du public lorsque la gestion de la sécurité et le respect de la réglementation sont délégués aux secteurs de l'industrie sous réglementation fédérale.

Encore une fois, nous remercions le Secrétariat du Conseil du Trésor de nous avoir donné la possibilité de commenter cette importante initiative. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez approfondir la question, des représentants de notre organisme se feront un plaisir de vous rencontrer. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ce document ou pour planifier une rencontre, veuillez communiquer avec Joey Taylor, gestionnaire des Affaires publiques, au 613-232-2474, poste 213, ou par courriel à joey.taylor@ingenieurscanada.ca.

Cordialement,



Gerard McDonald, MBA, P.Eng.
Chef de la direction, Ingénieurs Canada

CC : Jeanette M. Southwood, FCAE, FEC, LL.D. (h.c.), P.Eng.,
Vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques
Joey Taylor, MSc., PMP, gestionnaire, Affaires publiques, Ingénieurs Canada